

général de tout l'ordre de saint Benoît, lui accorda à lui et à ses successeurs le droit de porter le camail et le rochet.

Il se trouva si bien à Sain-Bel qu'on l'y voit encore, en 1277, sous l'abbé de Varennes. C'était là aussi qu'habitait plus tard Benoît Maillard, docteur en droit, grand prieur de Savigny et l'auteur de l'*Analyse du Cartulaire*. Nous affirmons que le château de Sain-Bel n'est autre que celui de Mombloy, *Mons Bloccus*, assis sur des blocs de rochers, comme on le voit au bas de la route. Le nom du village a prévalu sur celui de Mombloy, nom de la montagne et l'a fait oublier. Il serait bien étrange que ce château de Mombloy, bâti à si grands frais par le prieur Bernard, en 1161, n'eût laissé aucune trace, aucun souvenir local? Et s'il n'est pas le même que celui de Sain-Bel, on ne sait plus quand et par qui celui de Sain-Bel fut bâti.

L'abbaye de Savigny était alors à l'apogée de sa gloire; ses abbés étaient de famille princière. Pour faire profession dans ce monastère, il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse, tant du côté du père que du côté de la mère. Ce fut là précisément ce qui causa sa ruine. Sous le règne brillant de Louis XIV, les fils de familles nobles préféraient la gloire militaire, l'éclat du monde et ses plaisirs à la vie monastique. Faute de moines nobles, l'abbaye se voyait dépérir. Aussi, dans l'acte de sa sécularisation, daté de Versailles, le 18 juillet 1779, et confirmé par une bulle du Pape de 1780, il est dit expressément que l'abbaye de Savigny, destinée aux seules personnes nobles, reçoit peu de sujets depuis longtemps, et que les religieux, vieux et infirmes, ne peuvent plus remplir leurs offices.

La dissolution du monastère fut donc décrétée; ses biens furent donnés par tiers aux trois chapitres de chanoinesses de Leigneu, de l'Argentièrre et d'Alix, insuffisamment dotés. Toutefois, les religieux restèrent provisoirement chargés de la disposition de l'église et des autres édifices jusqu'à la Révolution. Toutes les propriétés de l'abbaye furent alors vendues, comme propriétés nationales. Un bref de vente du